

EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE DES CANDIDATS REVISEUR D'ENTREPRISES

Session extraordinaire – 20 Novembre 2017

EPREUVE ECRITE

- 1. N'oubliez pas de mentionner votre numéro d'identité personnel anonyme sur <u>l'étiquette de votre farde</u> ainsi que sur <u>chaque</u> feuille d'examen.
- 2. Veuillez noter vos réponses à chaque question sur une nouvelle feuille séparée.
- 3. N'oubliez pas de noter le <u>n° de la question</u> à laquelle vous répondez ainsi que le <u>n° de la page</u> sur chaque feuille (cases prévues en haut à droite de chaque feuille).
- 4. A la fin de l'épreuve, veuillez <u>regrouper</u> vos feuilles de réponse dans l'ordre des questions et donner une numérotation globale aux feuilles remises (en bas, à droite de chaque feuille).
- 5. Soignez votre écriture et utiliser une encre foncée pour rédiger vos réponses (noir ou bleu).

Vous travaillez dans un cabinet de révision agréé et vous devez prendre position par rapport à un certain nombre de questions, en relation avec :

1. Consolidation IFRS

Enoncé en Partie I	Question 1	6,0 points
	Question 2	4,0 points
	Question 3	5,0 points
	Question 4	5,0 points
	Question 5	5,0 points

2. Réassurance

Enoncé en Partie II	Question 6	5,0 points
	Question 7	7,0 points
	Question 8	3,0 points
	Question 9	7,0 points



Partie I – Consolidation IFRS

Cas 1 :

Une société anonyme de droit luxembourgeois détient des participations - dont certaines lui confèrent la majorité du pouvoir votal - dans différentes sociétés situées au Grand-Duché de Luxembourg et dans d'autres pays. Ses actions ne sont pas négociées sur un marché réglementé d'un Etat membre.

Les différentes questions suivantes relatives à l'établissement des comptes consolidés se posent dans le cadre de votre mission de contrôle :

- La société est d'avis qu'elle ne doit pas établir de comptes consolidés au motif que sa société mère ressortissant au droit américain établit déjà des comptes consolidés. L'obligation d'établir des comptes consolidés ferait double-emploi avec l'obligation pesant déjà sur sa mère.

Question 1

Que pensez-vous de cette analyse ?

(6,0 points)

 Votre cliente ayant dû constater qu'elle ne peut échapper à l'obligation d'établir des comptes consolidés, se demande si elle ne pourrait pas établir lesdits comptes consolidés en faisant usage des US GAAP ou, à défaut, en faisant usage des normes IFRS.

Question 2

Que lui répondez-vous ?

(4,0 points)

Dans le cadre de l'examen du référentiel comptable à mettre en œuvre pour l'établissement de ses comptes consolidés, votre cliente procède à un premier examen du périmètre de consolidation. Elle constate à cette occasion qu'elle détient 48% des droits de vote d'une société de droit belge et que les droits de vote restants sont détenus par des milliers d'actionnaires individuels et non liés localisés dans le monde entier dont aucun ne détient plus d'1% du nombre total des droits de vote. Votre cliente est d'avis qu'en tout état de cause, il n'y aura pas lieu de consolider cette société, que ce soit en Lux GAAP ou selon les normes IFRS telles qu'adoptées conformément aux règlement 1606/2002, au motif qu'elle ne détient pas la majorité du pouvoir votal attaché aux actions de cette société, ni le droit de nommer ou de révoquer la majorité des administrateurs.



Question 3	
Qu'en pensez-vous ?	
(5,0 points)	

Cas 2:

Une autre société de droit luxembourgeois dont vous êtes le réviseur d'entreprise agréé et dont les actions ne sont pas négociées sur un marché réglementé d'un Etat membre établit ses comptes consolidés conformément aux normes IFRS adoptées conformément au règlement européen (CE) n°1606/2002 du Parlement et du Conseil du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales. Au cours de l'exercice qui fait l'objet de votre contrôle, elle a procédé à une importante acquisition répondant à la définition d'un regroupement d'entreprises et rencontre des difficultés pour procéder à l'allocation du prix d'acquisition et en particulier à la détermination de la juste valeur de certains actifs incorporels. Elle vous demande de l'assister dans cette tâche.

Question 4

Acceptez-vous d'assister la société dans cette tâche ? Dans l'affirmative sous quelles conditions ?

(5,0 points)

Cette cliente a, pour l'établissement de son tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2016 requis par la norme IAS 7 Statement of Cash Flows, qualifié d'équivalents de trésorerie des obligations gouvernementales AA+ acquises à différents moments au cours de l'année 2012 et qui arrivent à échéance au 28 février 2017.

Question 5

Que pensez-vous de cette analyse ?

(5,0 points)



Partie II – Réassurance

CAS 1:

Lux Ré S.A. a pour objet toutes opérations de réassurance dans toutes les branches au Luxembourg et à l'étranger. Elle est la société captive de réassurance d'un grand groupe d'assurance français.

Première partie – audit des comptes annuels au 31 décembre 2015

Durant le printemps 2016, votre équipe d'audit réalise l'audit des comptes annuels au 31 décembre 2015. L'objectif est d'avoir terminé l'audit pour le 22 avril 2016, date à laquelle le conseil d'administration a prévu de se réunir pour arrêter formellement les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Début avril, votre manager vous appelle au bureau et vous informe qu'un conseil d'administration se tiendra le 8 avril pour décider de l'arrêt des opérations de réassurance avant la fin de l'année 2016. Le conseil d'administration n'envisage aucune autre activité en remplacement.

Le calendrier, tel que discuté entre votre manager et le dirigeant agréé, est le suivant :



Question 6

Le dirigeant agréé vous demande de venir présenter votre analyse de l'arrêt des opérations de réassurance au conseil d'administration du 8 avril.

Votre analyse devra couvrir les aspects opérationnels, légaux/réglementaires, comptables et fiscaux.

(5,0 points)

Question 7

Vous indiquerez en outre les conséquences pour les comptes annuels et votre opinion d'audit.

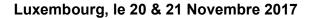
(7,0 points)

Deuxième partie – audit des comptes annuels au 31 décembre 2016

Conformément à sa décision du 8 avril 2016, le conseil d'administration a mis fin aux opérations de réassurance avant la fin de l'année 2016.

Par arrêté ministériel du 5 décembre 2016, l'agrément accordé à Lux Ré S.A. pour réaliser des opérations de réassurance a été retiré avec effet au 19 décembre 2016. L'assemblée générale des actionnaires a décidé de la mise en liquidation volontaire de

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de la mise en liquidation volontaire de Lux Ré S.A. le 9 janvier 2017.





Votre manager vous fournit un calendrier mis à jour :



Question 8

Veuillez indiquer les conséquences de ces nouvelles étapes sur votre audit

(3,0 points)

CAS 2:

Vous êtes le Réviseur d'Entreprises agréé de XRé S.A., une société luxembourgeoise de réassurance. En préambule à vos travaux pour le contrôle légal des comptes annuels au 31 décembre 2016, il vous est remis le projet de Bilan et de Compte de profits et pertes ci-annexé.

Les actifs de la société, repris dans les postes Placements dans des entreprises liées et Autres placements financiers sont respectivement constitués par :

- Un prêt octroyé par XRé S.A. à son actionnaire, s'élevant au 31 décembre 2016 à EUR 19.000.000 avec une échéance à cette même date (renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 6 mois), rémunéré au taux EURIBOR 6M.
- Des Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds d'investissement

Question 9

Dans le cadre de vos procédures d'audit à la clôture de l'exercice, il vous est demandé de :

- Rappeler les règles d'évaluations relatives à ces différents postes ;
- Présenter les points essentiels de votre programme de travail d'audit relatif à ces deux postes.

(2,0+5,0=7,0 points)

Annexe:



XRé S.A. Société Anonyme

Bilan

31 décembre 2016 (exprimé en EUR)

ACTIF	2016	2015
Placements		
Placements dans des entreprises liées (Note 3) Bon et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises Autres placements financiers	19 000 000	19 000 000
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement (Note 4)	3 400 000	3 000 000
	22 400 000	22 000 000
Créances		
Créances nées d'opérations de réassurance Autres créances	20 000 5 000	20 000
	25 000	20 000
Autres éléments d'actif		
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	676 000	431 000
	23 101 000	22 451 000 ======



XRé S.A. Société Anonyme

Bilan

31 décembre 2016 (exprimé en EUR)

PASSIF	2016	2015
Capitaux propres		
Capital souscrit Réserves (Note 5) Résultat reporté	2 000 000 200 000 500 000	2 000 000 200 000 500 000
	2 700 000	2 700 000
Provisions techniques		
Provision pour sinistres Provision pour égalisation	1 000 000 19 000 000	1 500 000 18 000 000
	20 000 000	19 500 000
Dettes (Note 6)		
Dettes nées d'opérations de réassurance Autres dettes, dont dettes fiscales et dettes au	400 000	250 000
titre de la sécurité sociale	1 000	1 000
	401 000	251 000
	23 101 000	22 451 000
	=======	=======



XRé S.A. Société Anonyme

Compte de profits et pertes

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2016 (exprimé en EUR)

	2016	2015
Compte technique de l'assurance non-vie		
Primes acquises, nettes de réassurance Primes brutes émises (Note 7)	1 200 000	1 200 000
Produits des placements alloués transférés du compte non technique (Note 8)	10 000	30 000
Charge des sinistres, nette de réassurance Montants payés Montants bruts Varieties de la previoien pour sinistres	(400 000)	(150 000)
Variation de la provision pour sinistres Montant brut	500 000	3 000 000
	100 000	2 850 000
Frais d'exploitation nets Frais d'acquisition Frais d'administration	(150 000) (140 000) (290 000)	(150 000) (130 000) (280 000)
Variation de la provision pour égalisation	(1 000 000)	(3 780 000)
Résultat du compte technique de l'assurance non-vie	20 000	20 000



XRé S.A. Société Anonyme

Compte de profits et pertes

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2016 (exprimé en EUR)

	2016	2015
Compte non-technique		
Résultat du compte technique de l'assurance non-vie	20 000	20 000
Produits des placements Produits des autres placements Produits provenant des placements autres que des terrains et constructions (Note 10) Profits provenant de la réalisation des placements	 10 500	 31 000
Tonto provenant de la realisation des placements		
	10 500	31 000
Charges des placements Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	(500)	(1 000)
Produits des placements alloués transférés au compte technique de l'assurance non-vie (Note 8)	(10 000)	(30 000)
Impôts sur les résultats provenant des activités ordinaires (Note11)	(5 000)	(5 000)
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	15 000	15 000
Autres impôts ne figurant pas sous les postes qui précèdent (Note 11)	(15 000)	(15 000)
Résultat de l'exercice		



EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE DES CANDIDATS REVISEUR D'ENTREPRISES

Session extraordinaire - 21 Novembre 2017

EPREUVE ECRITE

- 1. N'oubliez pas de mentionner votre numéro d'identité personnel anonyme sur <u>l'étiquette de votre farde</u> ainsi que sur <u>chaque</u> feuille d'examen.
- 2. Veuillez noter vos réponses à chaque question sur une nouvelle feuille séparée.
- 3. N'oubliez pas de noter le <u>n° de la question</u> à laquelle vous répondez ainsi que le <u>n° de la page</u> sur chaque feuille (cases prévues en haut à droite de chaque feuille).
- 4. A la fin de l'épreuve, veuillez <u>regrouper</u> vos feuilles de réponse dans l'ordre des questions et donner une numérotation globale aux feuilles remises (en bas, à droite de chaque feuille).
- 5. Soignez votre écriture et utiliser une encre foncée pour rédiger vos réponses (noir ou bleu).

Vous travaillez dans un cabinet de révision agréé et vous devez prendre position par rapport à un certain nombre de questions, en relation avec :

3. Banque

Enoncé en Partie III	Question 10 Question 11 Question 12 Question 13 Question 14 Question 15	4,0 points 3,0 points 2,0 points 3,0 points 2,0 points 3,0 points
4. Droit comptable et fiscal		
Enoncé en Partie IV	Question 16 Question 17 Question 18 Question 19 Question 20	3,0 points 4,0 points 3,0 points 3,0 points 3,0 points
<u>5. OPC</u>		
Enoncé en Partie V	Question 21	20,0 points



Partie III - Banque

Vous êtes le Réviseur d'entreprises de Banque LUSA, filiale luxembourgeoise d'un groupe bancaire américain, ayant des activités de banque privée à Luxembourg pour une clientèle internationale.

Vous discutez avec votre équipe des travaux d'audit à mener sur le contrôle interne de cette activité dans le cadre de votre audit de l'exercice 2016.

1. Votre équipe demande la liste complète des clients utilisée par la Banque dans le cadre de ses contrôles LBC/FT (Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme). Le responsable LBC/FT lui a remis une copie de la liste mensuelle qu'il utilise dans ses travaux. Cette liste reprend les numéros des 800 comptes clients ouverts se présente de la manière suivante :

Numéro de compte	Désignation	Туре	Pays de résidence	e Avoirs en USD
100000	Ayi S.A.	Pers Morale	Luxembourg	558.000
100010	Popul	Pers Morale	Iles Vierges	1.258.000
100025	Mr Y	Pers Physique	USA	3.587.258
100320	Mr X	Pers Physique	Mexique	6.985.369
		•••	•••	•••
•••	<u></u>			
125985	Zwse Sàrl	Pers Morale	France	879.369

Question 10

Quelles sont les diligences à accomplir par le responsable LBC/FT?

Quel est votre avis sur la pertinence et l'exhaustivité des informations reprises dans cette liste ?

(4,0 points)

2. Vous demandez à votre équipe de mettre en place des tests de contrôle de la documentation clientèle existante pour vous assurer du respect de la réglementation en place.

Question 11

Quels sont les critères à retenir pour définir votre échantillon ?

Veuillez argumenter votre réponse.

(3,0 points)



3. Le responsable LBC/FT a précisé à votre équipe que les personnes en contact avec des clients et en charge de la LBC/FT, suivaient régulièrement des formations en matière de lutte contre blanchiment et le financement du terrorisme, formations dispensées par le service Formation de la maison-mère.

Question 12

Cette assurance semble satisfaire votre équipe. Et vous ?

(2,0 points)

4. La majeure partie de l'activité banque privée de la Banque LUSA se fait au travers de la gestion discrétionnaire.

Question 13

Votre équipe vous demande de lui rappeler rapidement quels sont les principaux aspects réglementaires à respecter par la Banque, notamment au niveau de la gestion de la relation avec ses clients, concernant cette activité.

(3,0 points)

Question 14

Vous leur détaillez également l'approche d'audit à mener concernant le contrôle interne de cette activité.

(2,0 points)

5. Courant février, lors des travaux de tests substantifs, votre équipe vous indique que le taux de réponse aux demandes de confirmation des soldes de la clientèle n'est que de 3%. Elle s'interroge également sur la nécessité d'effectuer d'autres travaux.

Question 15

Que leur répondez-vous ?

Quelles procédures complémentaires pourraient/devraient être mises en œuvre ?

(1,0 + 2,0 = 3,0 points)



Partie IV - Droit comptable et fiscal

I. SARL construit un bâtiment sur le terrain de son associé minoritaire Jerry, dans le cadre d'un bail de 30 ans au loyer annuel de 5 (ce qui correspond à 4% du coût du terrain). Ce rendement de 4% correspond aux conditions normales du marché. Le prix d'acquisition du bâtiment est de 400. Il est prévu qu'à l'expiration du bail, le bâtiment devienne la propriété de l'associé minoritaire, moyennant le versement d'une indemnité de 100. La valeur de marché du bâtiment après 30 ans est estimée à 900. SARL établit ses comptes annuels selon le référentiel LuxGAAP, sans application d'option IFRS.

Question 16

Qui comptabilise le bâtiment à son bilan comptable, à quel moment et pour quel montant ?

Quelle est l'annuité d'amortissement ?

(3,0 points)

Question 17

- A) Quel problème fiscal est prévisible, toute chose égale par ailleurs, dans 30 ans ? A quel montant pourrait s'élever un éventuel redressement fiscal, considérant que :
- Le taux d'imposition de la SARL est de 30%;
- Le taux de retenue à la source sur dividendes est de 15%.
- B) Dans le cadre de son audit, le réviseur d'entreprises agréé estime la valeur de marché du bâtiment à EUR 30Mio. Quelles diligences le réviseur d'entreprises agréé doit-il mettre en œuvre pour vérifier cette valeur de marché?

(4,0 points)

Question 18

Quel risque juridique (lié ou non à l'établissement des états financiers) se pose pour la gérance de la SARL ?

Quelles pourraient être les obligations du réviseur d'entreprises agréé à cet égard?

(3,0 points)



II. SALUX acquiert 100% d'une filiale française.

<u>Hypothèse a)</u>: SALUX ne preste pas de services rémunérés à sa filiale, mais exerce tous ses droits d'actionnaire majoritaire, en votant aux assemblées, en percevant des dividendes, et en élisant la gérance de son choix auprès de la filiale française.

<u>Hypothèse b</u>): Comme a), sauf que SALUX tient également la comptabilité de sa filiale française, et qu'elle s'occupe de certaines autres fonctions d'assistance administrative.

L'Administration de l'Enregistrement et des Domaines (AED) opère un contrôle TVA de SALUX et conclut au statut d'assujetti de SALUX.

Question 19

La conclusion de l'AED quant à la qualité d'assujetti de SALUX est-elle fondée ? Détaillez votre réponse pour l'hypothèse a) et l'hypothèse b).

(3,0 points)

L'AED émet en conséquence un bulletin d'imposition au titre de l'exercice 00 portant sur un montant de 100 à l'égard de SALUX. Le bulletin est émis le 15 janvier 02, les comptes de 01 étant prévus pour être approuvés par l'assemblée le 30 juin 02.

Dans l'hypothèse a), le chef-comptable de SALUX nie le bien-fondé du bulletin d'imposition mais s'acquitte du montant réclamé par l'AED. Il n'a pas respecté les délais pour déposer sa réclamation et sa demande de remboursement auprès de l'AED.

Dans l'hypothèse b), le chef-comptable de SALUX reconnaît le bien-fondé du bulletin d'imposition.

SALUX ne saura récupérer cette dette TVA en la répercutant sur ses clients, parce que :

- elle n'a pas de clients dans l'hypothèse a)
- que son client unique dans l'hypothèse b) avait convenu dans la convention de prestation de services que tout coût TVA éventuel serait à charge exclusive de SALUX.

Le chef-comptable de SALUX se tourne alors vers vous avec les questions suivantes :

Question 20

La dette TVA doit-elle être inscrite au bilan de SALUX, le cas échéant à quel moment ? Détaillez votre réponse pour l'hypothèse a) et l'hypothèse b).

(3,0 points)



Partie V – OPC

Vous avez été nommé réviseur d'entreprises de la SICAV XYZ UCITS au cours du mois de juillet 2016. Dans le cadre de votre mission d'audit pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (clôture annuelle statutaire), le Conseil d'Administration (ci-après le « Conseil ») vous adresse les comptes annuels. Alors qu'il envisage un certain nombre d'ajustements au sein de sa structure, mais aussi conscient de l'évolution des exigences relatives à l'information des actionnaires, notamment via le rapport annuel, le Conseil :

Question 21

- Vous interroge tout d'abord sur le contenu minimum des états financiers et vous demande de lui en rappeler la composition par le détail ainsi que la référence légale sur laquelle vous vous basez;
- 2) Vous demande s'il existe une certaine flexibilité quant à l'inclusion des informations mentionnées au point 1) dans le rapport annuel, et si oui lesquelles ;
- 3) Porte à votre attention les informations supplémentaires suivantes et vous demande quelles en sont les implications sur les états financiers, ainsi que les références sur lesquelles vous vous basez :
- Un des compartiments investit une part substantielle de ses actifs dans des OPCVM liés ;
- Plusieurs compartiments utilisent des instruments financiers dérivés ;
- Un des compartiments est engagé dans des opérations de prêt de titres.
- 4) Porte à votre attention que certains collatéraux reçus sont réinvestis et vous demande quelles en sont les implications sur les états financiers ;
- 5) Vous demande également si d'aventure des informations supplémentaires doivent être présentées sur les collatéraux reçus et si oui, lesquelles ;
- 6) Si d'aventure le Conseil décidait d'acquérir des options pour l'un des compartiments du fonds, il vous demande quelles en seraient les implications sur les états financiers ;
- 7) Concernant les exigences d'information en matière de gestion des risques, le Conseil porte à votre attention qu'une approche VaR (Value at risk) est utilisée. Quels sont les éléments d'information que vous vous attendez à retrouver dans les états financiers ?
- 8) Enfin le Conseil vous interroge sur les nouvelles exigences en termes de transparence des opérations de financement sur titres (SFTR) et vous demande de lui résumer quels sont les éléments couverts et sur quelle base les informations à inclure dans le rapport doivent être préparées.

(4,0+2,0+4,0+1,0+2,0+2,0+2,0+3,0=20,0 points)